

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article624>

Grutiers - TÃ©moignage : chantage, mensonges & connivences...

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : dimanche 26 octobre 2008

Mis Ã jour le : mardi 4 novembre 2008

UGTG.org

29 janvier 2007 : Chantier d'Euros "un programme immobilier privÃ© au Marissol - GOSIER : Effondrement d'Euros" une grue.

BILAN : Ã« **Aucun blessÃ© n'est Ã dÃ©plorerÃ** ». (France-Antilles - Edition du mardi 21.10.08)

La vÃ©ritÃ© est tout autre : **JACKY ANTOINE**, le grutier, est griÃvement blessÃ©. Conscient des risques, il a refusÃ© de lÃ©cher la charge parce qu'il y avait des ouvriers en dessous. Il a fait le choix, nous confie-t-il ce dimanche 26 octobre par tÃ©lÃ©phone, de ne pas lÃ©cher la charge : Ã« pou i pa tchouyÃ© moun. Si an tÃ©lachÃ© chaj la, an pa tÃ© kÃ© blÃ©sÃ© mÃ© sÃten tÃ© kÃ© ni mÃ, sÃten, pas tÃ© ni moun an ba ay. An kriyÃ© "tansyon !" ; sa ki fÃ yo tÃ© ni tan dÃ©gajÃ©. Ã »

[[JPEG](#)] **A l'hÃ©pital...** il reÃsoit un jour la visite de **Pierre JEZEQUEL**, directeur de **DODIN Guadeloupe**. Celui-ci lui offre une mini tÃ©lÃ©, s'enquiert de son Ã©tat de santÃ©, le rassure, l'invite Ã passer le voir dÃs lors qu'il aurait un problÃ©me, et promet de le rappeler pour prendre de ses nouvelles.

En fÃ©vrier 2007, il saisit un avocat et dÃ©pose plainte au commissariat de police du Gosier. Il est entendu par les policiers Ã son domicile. Depuis, pas de nouvelle... Il a dÃ©couvert dans le quotidien de la veille que l'enquÃªte de deux autres accidents survenus aprÃs le sien sont sur le point de connaÃre leur Ã©pilogue judiciaire, et s'interroge : Ã« Pouki sÃ© dÃ© afÃ la sa ja ka pasÃ© alos kÃ aksidan an mwen fÃt pli dÃ 7 mwa avan sÃ© la ? Ã »

En congÃ© grave maladie ; il subsiste aujourd'hui avec les 700 Ã©wo & pousyÃ versÃ©s par la SÃ©curitÃ© Sociale. ERGOS (la sociÃ©tÃ© d'intÃ©rim qui l'employait) Ã« rÃfizÃ© ban mwen konplÃ©man la : toujou ni on payÃ© ka mankÃ©, on papyÃ© pou an bay. Ã »

AprÃ© bon montÃ© & dÃ©sann : ERGOS lui verse courant 2007 un pÃ©cule ; non sans affirmer au passage que, normalement, il n'avait droit Ã rien. Puis, les versements s'arrÃªtent... Il se rend alors Ã l'Inspection du Travail oÃ¹ il est reÃsu par une inspectrice qui appelle ERGOS & ka tonbÃ© an zo a yo : sur la dÃ©fense ERGOS affirme que le versement a Ã©tÃ© suspendu dans l'attente d'une piÃce justificative d'Ã©jÃ rÃ©clamÃ©e au salariÃ©. FAUX ! Qu'importe, il se rend Ã la SÃ©curitÃ© Sociale retirer Ã nouveau le dit document et l'adresse pour la Ã©niÃme fois Ã la sociÃ©tÃ© ERGOS : il reÃsoit par virement une somme jusqu'au mois de janvier 2008. Depuis : menm biten la... il ne reÃsoit plus rien & ERGOS continue de lui rÃ©clamer des papiers qu'il fournit.

Fin 2007, les douleurs l'obligent Ã tenter de se rapprocher d'un spÃ©cialiste : les 3 mÃ©decins refusent, au motif qu'il est en AT (accident de travail) de le consulter. AprÃs rÃ©flexion, l'idÃ©e de partir en France se faire soigner s'impose.

Le 28 janvier 2008, faute de moyens financiers suffisants, aprÃs de longues rÃ©flexions et hÃ©sitations, il sollicite alors le responsable de l'entreprise utilisatrice pour laquelle il travaillait effectivement : la sociÃ©tÃ© DODIN. Le responsable de DODIN Guadeloupe, Pierre JEZEQUEL, l'Ã©coute, lui dit qu'il pensait qu'il avait d'Ã©jÃ repris le travail, l'assure que c'est possible, promet de faire le nÃ©cessaire, note son numÃ©ro de tÃ©lÃ©phone et s'engage Ã le rappeler au plus tÃt.

Quelques jours aprÃs, il reÃsoit un appel de la sociÃ©tÃ© d'intÃ©rim ERGOS : une femme, **Mme ROMNEY**, lui assure qu'ERGOS peut faire plus, mais Ã la condition qu'il rÃ©dige un courrier constatant qu'il ne met personne en cause : ni ERGOS, donc, ni la sociÃ©tÃ© DODIN.

26 octobre 2008, 21 mois apr s l'accident, il est en r ducation   l'h pital de Selbonne (Bouillante) :  « an ka souf ,  pi do, ren, jounou   lestomak ; d y  kou an mwen ka f  mwen mal...   »

26 octobre 2008, 21 mois apr s l'accident, Jacky ANTOINE n'a aucune nouvelle de l'enqu te, de ses avanc es, de ses orientations et apprend par le biais de France-Antilles que deux accidents qui se sont d roul s 8 & 9 mois apr s le sien vont bient t conna tre leur  pilogue judiciaire et  tre jug es dans les semaines   venir.

Tout en se disant soulaj  & sens wman kontan pour les victimes de ces deux accidents il s'interroge : pourquoi la sienne d'affaire tra ne autant : affaire class e sans suite, pressions...

Il se dit convaincu de l'existence de pressions et de man uvres, constate que  « tout p t ka f m    », mais reste d termin    dire et faire  clater la v rit  : ce jour l  il n'a commis ni erreur ni faute .

26 octobre 2008, 21 mois apr s l'accident, sa seule demande est que l'affaire passe le plus rapidement possible parce que  « fizikman   moralman an ka pwan f .   » P re d'un enfant de 3 ans et demi, il ne peut plus le porter ni m me le soulever :  « K  an mwen ka chir  I  timoun an mwen ka di mwen : " si tu m'apportes je te ferai mal". An p  pa jw  av y, ni p  t y, ni menm l s y kouch  an I  mwen...   ».

Le camarade qui a saisi ce t moignage l'a rappel  pour une relecture avant m t d wo t mwanyaj ay : i ka di nou i byen kontan nou woukri y et nous confie : en mars 2007, peu de temps apr s sa sortie d'h pital, il avait re su   son domicile la visite de Fran ois (BONINE). C'est lui qui avait  t  charg  par sa soci t  de relever la grue accident e ; et avait tenu   voir et   parler   l'homme qui la conduisait et qui avait miraculeusement  chapp    la mort :  « Nou r t  ka pal    an ka sonj  k  i di mwen plizy  fwa k  an ka la sa fo pa sot  a t ...  »

Ibuka

T moignage recueilli le dimanche 26 octobre 2008

| Lire : [Patrons & F d ration du b timent : ASSASSINS !!!](#)

Post-scriptum :

Renseignements juridiques sur DODIN GUADELOUPE :

Activit  : Construction d'autres b timents - 4120B
Si ge social : Impasse Emile Dessout - 97122 BAIE MAHAULT
Forme juridique : Soci t  par Actions Simplifi e
Capital social : 150.000,00 EURO
Immatriculation : 01-05-1991
Nationalit  : France
Pr sident : M. GRAND Philippe
Directeur : Pierre JEZEQUEL
Effectif : 60 salari s
Etablissements : 1
CA : 2006 : 21 303 708   - 2005 : 24 495 311   - 2004 : 18 473 623   -
R sultat net : 2006 : 1 760 194   - 2005 : 2 224 899   - 2004 : 2 257 625   -

Commentaire :

Voil  donc le type m me d'entreprise pour laquelle nos politiciens se d m nent sans compter pour leur assurer exon rations et abaissements de charges ; d fiscalisation, LOOM, Loi de Programmation, Loi PERBEN, Loi GIRARDIN... : importation d'un encadrement d fiscalis  blan fwans via des soci t s d'int rim et des cabinets priv s de recrutement qui pullulent en Guadeloupe... recours massif  

Grutiers - TÃ©moignage : chantage, mensonges & connivences...

l'intÃ©rim (plus de deux fois le coÃ»t normal d'un salariÃ©, alors qu'ils assurent quotidiennement que le coÃ»t du travail est trop Ã©levÃ©)...
mÃ©pris pour la vie et de la dignitÃ© des travailleurs... absence de toute clause sociale lors de la passation des marchÃ©s par les collectivitÃ©s
publiques... absence de toute clause pour la prioritÃ© d'embauche de GuadeloupÃ©ens Ã tous les cadres d'emploi...

Question : Moyennant quoi ???

RÃ©ponse : Nou tout savÃ© byen kÃ© lajan ka koupÃ© fÃ©...

MoralitÃ© : On comprend mieux pourquoi nos politiciens se terrent et se taisent ; et tout particuliÃ©rement le plus volubile...

Renseignements sur ERGOS INTERIM :

ERGOS ANTILLES : SIRET : 48818709700016
703, Immeuble Liber Plocoste - 97139 Les Abymes
Forme Juridique : SAS âEuros" IMMAT : 19.01.2006
Capital Social : 50 000 Euro
PrÃ©sident : Monsieur IATRIDES Michel âEuros" CAC Titulaire : Jean JOUVE
CAC SupplÃ©ant : L. POZZO DI BORGIO

ERGOS TERTIAIRE ANTILLES : 503, boulevard Mortenol
97139 Abymes - SIRET : 50169917700017
Forme juridique : SAS âEuros" PrÃ©sident : Luc POZZO DI BORGIO - Capital : 50 000 Euro - IMMAT : 26/12/2007

Commentaire :

La particularitÃ© de ces sociÃ©tÃ©s d'intÃ©rim, pourvoyeuses de plus de 70% de la main d'oeuvre dans le secteur du BTP et de la construction :
la quasi totalitÃ© de leur personnel est blanc.

La caractÃ©ristique ces deux secteurs d'activitÃ© (IntÃ©rim & BTP) en Guadeloupe : alors qu'en France proprement les intÃ©rimaires
reprÃ©sentent selon les annÃ©es entre 7,5% & 9% des travailleurs du BTP ou encore 8,5% Ã 10% des salariÃ©s du secteur ; en Guadeloupe,
terre coloniale, ils reprÃ©sentent plus de 60% des travailleurs des grandes entreprises du BTP. Mieux : l'intÃ©rim est prioritairement rÃ©servÃ©
aux seuls les GuadeloupÃ©ens ; les blancs Ã©tant eux recrutÃ©s soit directement soit par le biais de cabinets de recrutement.